

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR
INTERNATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

	Version : 01	Réf. : A 92-03/1.2013	Original : EN	Date : 14.3.2013
--	--------------	-----------------------	---------------	------------------

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport du groupe de travail permanent WG TECH de la Commission d'experts techniques et du sous-groupe ad hoc pour la sécurité, à l'attention de la 6^e session de la Commission d'experts techniques des 12 et 13 juin 2013 à Genève (activités depuis la 5^e session de la CTE)

1. Résultats de la 5^e session de la Commission d'experts techniques (mai 2012)

Les réglementations suivantes ont été adoptées par la 5^e session de la Commission d'experts techniques (CTE) des 23 et 24 mai 2012 à Berne :

1. Prescriptions techniques uniformes (PTU)
 - a. PTU WAG, avec ses 32 annexes
 - b. PTU NOI

Les deux PTU ont ensuite été notifiées le 26 juin 2012 et sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2012.

2. Modèles uniformes des certificats (type et exploitation). Les documents ont ensuite été notifiés le 26 juin 2012 et sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2012.
3. Amendement au rapport explicatif pour l'article 15, § 3 des ATMF (*ensure / ascertain*). Cet amendement sera soumis à la Commission de révision.
4. Amendement aux versions anglaise et allemande du document A 94-20/1.2009 (Registre national des véhicules). La version française a été adoptée ultérieurement via un vote par voie de procédure écrite. Le document a été notifié dans les trois langues le 27 septembre. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 2013.

Réglementation de l'annexe B aux ATMF : l'adoption des règles concernant les dérogations selon l'article 7a des ATMF a été reportée de la 5^e à la 6^e session de la CTE.

2. Activités du groupe de travail permanent WG TECH

Le groupe de travail permanent WG TECH s'est réuni à trois reprises :

- 17^e session, les 4 et 5 septembre 2012 à Berne
- 18^e session, les 7 et 8 novembre 2012 à Košice
- 19^e session, les 13 et 14 février 2013 à Berne

Les documents suivants ont été préparés pour et discutés par le WG TECH :

- Règles concernant les dérogations selon l'article 7a des ATMF
- Procédure de traitement des erreurs dans les PTU
- Recommandations du sous-groupe ad hoc pour la sécurité
- Prescriptions techniques uniformes (PTU) :
 - PTU WAG révisée
 - PTU GEN-G révisée
- Spécifications techniques nationales – notification, publication, coopération UE-OTIF
- Mise à jour des règles d'enregistrement des codes MDV, adoptées par la 3^e session de la CTE (février 2009)
- Établissement d'un registre commun OTIF-ERA pour les organismes de certification des ECM et les ECM certifiées
- Amendement à l'article 20, § 3 de la Convention
- Projet d'ordre du jour pour la 6^e session de la CTE, les 12 et 13 juin 2013

Le WG TECH a préparé les documents suivants à l'attention de la CTE :

- Pour adoption par la 6^e session de la CTE en juin 2013 :
 - Amendement à l'article 20, § 3 de la Convention¹
 - PTU WAG révisée
 - PTU GEN-G amendée
 - Annexe B, ATMF : Règles concernant les dérogations selon l'article 7a des ATMF
- Pour information pour la 6^e session de la CTE en juin 2013 :
 - Procédure de traitement des erreurs dans les PTU

3. Activités du sous-groupe pour la sécurité

Après avoir débattu des dispositions concernant la gestion de la sécurité dans la COTIF, en particulier de celles relatives à la STI WAG révisée, la 5^e session de la CTE a chargé le WG TECH de former un sous-groupe ad hoc selon un mandat élaboré par le Secrétariat. La 17^e session du WG TECH a adopté le mandat et formé le sous-groupe ad hoc pour la sécurité. Ce sous-groupe s'est réuni pour la première fois en novembre 2012, juste avant la 18^e session du WG TECH, et a chargé le Secrétariat de préparer un document sur ses analyses et conclusions préliminaires. Après sa seconde session en janvier 2013, le sous-groupe a exposé ses analyses et conclusions dans un document à l'attention du WG TECH. Ce document a été traduit en français et en allemand et transmis à la CTE pour information.

¹ À soumettre à la Commission de révision